



SYNOPSIS DANSE PERPIGNAN

Règlement Intérieur

Introduction

Synopsis Danse Perpignan met un point d'honneur à apporter à ses élèves non seulement une maîtrise technique, mais aussi un enrichissement personnel. La musique, la découverte par le geste tiennent une place de choix dans la formation proposée qui cherche, avec rigueur et respect, à ouvrir l'esprit des jeunes et à les rendre réceptifs à leur art ainsi qu'à d'autres formes d'expression artistique.

Vous trouverez toutes les informations générales et les plannings des cours en consultant notre site internet à l'adresse suivante <https://www.synopsis-danse.fr> et sur les panneaux d'affichage qui se trouvent dans l'école ou sur les brochures mises à votre disposition dans nos locaux.

Vous pouvez également vous adresser au bureau d'accueil pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous solliciter.

Engagement des élèves

Nous encourageons chaque élève à se porter garant des traditions de notre enseignement et à rechercher une exigence et une éthique à la hauteur de la réputation de l'école.

Modalités d'inscription / Changement ou Remboursement / Bourses

Modalités d'inscription

Pour des raisons pédagogiques évidentes, nous tenons à conserver des effectifs limités et à offrir des classes homogènes. Afin d'optimiser l'organisation des classes pour l'année scolaire à venir, nous vous invitons à inscrire votre enfant le plus tôt possible.

Nous vous prions de retourner le dossier d'inscription complet afin qu'il soit retenu. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site <https://www.synopsis-danse.fr>. Sont à joindre :

- ◆ La **fiche d'inscription** dûment remplie et signée.
- ◆ Une **photo d'identité** récente.
- ◆ Un **certificat médical de moins de trois mois** attestant de non contre-indication à la pratique de la danse et d'aucune fragilité cardiaque, pulmonaire, osseuse ou musculaire.
- ◆ Une **attestation d'assurance extra-scolaire de responsabilité civile et individuelle accident** doivent nous parvenir dans un délai de 15 jours après le début des cours. Dans le cas contraire, nous ne serons plus en mesure d'accepter votre enfant en classe.
- ◆ Pour les enfants de moins de 8 ans, une **photocopie nominative de la page vaccination** du carnet de santé.

Modalités de règlement

À partir de la rentrée, la comptabilité a opté pour une nouvelle formule concernant le règlement du droit d'inscription et des cours. À cet égard, **le montant des frais d'inscription et des cours doit être réglé au moment de l'inscription**. Sans le versement de la totalité des frais de scolarité, la place de votre enfant ne sera pas réservée. Nous acceptons un règlement par chèque ou espèces (règlement annuel fractionnable en 3 chèques pour les élèves en filière SYB et CHAD). Le règlement devra impérativement être joint au formulaire d'inscription. Pour toute question concernant les paiements, vous pouvez-vous adresser à l'accueil.

Politique de remboursement

L'inscription à SDP engage les élèves pour l'année. Les **frais d'inscription** de 30€ **ne sont en aucun cas remboursables**.

Les élèves qui renonceraient aux cours après le 1er octobre ne seront en aucun cas remboursés. La totalité des montants encaissés par Synopsis Danse Perpignan sera conservée.

Les élèves qui renonceraient en cours d'année ne seront remboursés qu'en cas de raison valable sous présentation d'un justificatif : déménagement en dehors de la région, maladie justifiée par un certificat médical.

Une lettre accompagnée du justificatif devra être adressée à Synopsis Danse Perpignan. Le remboursement sera calculé au prorata, en fonction de la date de réception du courrier et effectué dans les 15 jours suivant la réception du courrier.

Un préavis de trois mois est exigé pour quitter la filière du Synopsis Youth Ballet.

En cas de départ sans préavis, aucun remboursement ne sera effectué et les frais engagés par SDP dans les programmation des spectacles (costumes, frais de répétition, etc.) devront être remboursés par l'élève.

Changement d'emploi du temps

Les élèves peuvent changer le planning de leurs cours jusqu'au 1er octobre au plus tard sous réserve des places disponibles. Toute demande de changement devra se faire obligatoirement auprès de la Directrice ainsi que du Professeur concerné.

Bourses d'études

Des bourses peuvent être attribuées à certains élèves suivant le potentiel de l'enfant et la situation financière des parents. Pour plus de renseignements, contactez l'école de danse par mail à synopsisdanse66@gmail.com.

Les élèves ayant obtenu des bourses seront sollicités pour aider SDP. Ils seront amenés à assister les professeurs et sont invités à montrer le bon exemple. Dans le cas où un élève boursier arrêterait de prendre des cours avant la fin de l'année ou ne serait pas en mesure de participer aux spectacles sans justification, les parents seront dans l'obligation de restituer le montant de la bourse.

Règles de bon fonctionnement

Retards

Un retard de 10 minutes après le début des cours est toléré. Au-delà de cette marge, les élèves ne pourront pas participer au cours mais seulement y assister. Ils seront en outre autorisés à rester pour s'échauffer s'ils participent au cours suivant.

Absences

Par respect pour les professeurs, nous demandons aux élèves de prévenir à l'avance de toute absence. Si l'élève a manqué un cours pour des raisons justifiées, il pourra rattraper son cours dans un délai d'un mois.

Les élèves de la filière Synopsis Youth Ballet devront prévenir à l'avance de leur absence. En cas d'absence pour motif personnel, un courrier des parents sera exigé. En cas de maladie, un coup de téléphone juste avant le début des cours est suffisant. En cas de non-respect de ces règles, la Directrice Artistique demandera un rendez-vous avec les parents et l'élève. Un élève a le droit de manquer au maximum trois répétitions dans l'année. Au-delà, il se verrait remplacer par un autre élève pour le spectacle concerné. Les élèves en section Danse Etudes doivent présenter un certificat médical à l'Accueil lorsqu'ils ont manqué trois cours consécutifs. Dans le cas contraire, ils seront suspendus de cours pour toutes les classes. SDP informera également leur établissement scolaire de ces absences. Tout cours manqué doit être rattrapé. Par mesure de sécurité et d'organisation interne, il est demandé aux parents qui viennent chercher leur

enfant de respecter les horaires de fin de cours. En cas de retard de plus d'un quart d'heure, il est demandé aux parents de prévenir l'école.

Procédure de rattrapage des cours

Nous encourageons vivement les étudiants à rattraper les cours manqués. Ces rattrapages doivent se faire soit dans une classe de même niveau, soit dans une classe de niveau inférieur à celle qu'ils suivent couramment.

Blessures

Toute blessure, qu'elle ait été causée dans le cadre des cours de danse ou non, doit être signalée dès que possible. Un certificat médical sera demandé et remis dans le dossier de l'élève. Ce certificat doit clairement indiquer à partir de quel moment l'élève sera en mesure de reprendre les cours. Les élèves blessés sont invités à assister aux cours en tant qu'observateurs. Il est vivement recommandé de rattraper ces cours le plus rapidement possible.

Annulation de cours

Toute annulation de cours est notifiée sur les tableaux d'affichage ainsi que sur les réseaux sociaux.

Exclusion de SYNOPSIS DANSE PERPIGNAN

La Directrice Artistique se réserve le droit d'exclure tout élève qui aurait dérogé au présent règlement intérieur ou qui semblerait ne pas être en mesure de suivre de façon satisfaisante l'enseignement prodigué. Dans ce cas, les parents seront directement contactés et recevront un courrier de confirmation. Le droit d'exclusion s'étend aussi aux familles dont les parents pourraient avoir un comportement jugé inapproprié par la Direction.

Règles de bienséance

- ◆ Les confiseries et chewing-gums ne sont pas tolérés dans les studios de danse.
- ◆ Les téléphones portables ne doivent pas être utilisés dans les studios de danse. Un téléphone est disponible à l'accueil en cas d'urgence.
- ◆ Il est interdit de discuter durant les cours.
- ◆ Il est strictement interdit de se suspendre aux barres.
- ◆ Il est interdit d'apporter de la nourriture ou des boissons hors de la cafétéria en particulier dans les vestiaires et les studios.
- ◆ Les studios doivent toujours être laissés dans un bon état de propreté à la fin des cours.
- ◆ Il ne faut en aucun cas toucher les miroirs.
- ◆ Le professeur et son enseignement doivent être respectés.

Si ces règles ne sont pas respectées par un élève, le Professeur se réserve le droit de l'exclure du cours. Dans ce cas, ce dernier devra se présenter à la Directrice.

Infractions

La consommation d'alcool, de cigarettes ou de toute substance illicite est strictement interdite par SDP. Les étudiants en infraction avec ce règlement seront immédiatement renvoyés. SDP met un point d'honneur à offrir à ses élèves et ses employés un cadre sain et serein, exempt de toute discrimination, tension, harcèlement. De tels agissements, qu'ils impliquent un élève, un employé, tout responsable hiérarchique ou toute personne extérieure à l'établissement devront être immédiatement signalés à la Directrice Artistique.

Internet et réseaux sociaux

Toute personne utilisant à mal le nom de SDP s'expose à des poursuites pénales.

Règles de bon fonctionnement

Les élèves et les parents doivent consulter très régulièrement les panneaux d'affichage pour se tenir informés de tout événement particulier ou changement de programme.

Tenue et présentation

Les élèves sont tenus de se changer dans les vestiaires mis à leur disposition et spécialement prévus pour cela. Il est interdit d'utiliser les toilettes ou tout autre lieu à cet effet. Il est demandé aux parents de ne pas rester dans les vestiaires pendant les cours. Le hall d'accueil et la cafétéria sont à leur disposition. Les élèves doivent respecter la tenue d'usage correspondant à leur niveau. Dans le cas contraire, ils pourront assister au cours uniquement en tant qu'observateur. Les tenues de danse sont en vente à la boutique de l'école. Les élèves doivent attacher leurs cheveux de manière à ne pas avoir à les remettre systématiquement en place. Pour leur propre sécurité, les élèves ne doivent pas porter de bijoux, ce terme incluant les montres, tours de cou et boucles d'oreilles.

Nourriture et boissons

La cafétéria est le seul endroit où il est permis de boire et manger. Il est strictement interdit de manger dans les studios et les vestiaires.

Objets perdus et trouvés

SDP n'est en aucun cas responsable des objets perdus par l'élève dans les locaux. Les objets trouvés seront gardés pendant une période d'un mois. S'ils ne sont pas réclamés à la fin de ce délai, ils seront donnés à une oeuvre de charité. Afin de faciliter la restitution de ces objets et vêtements, il est vivement conseillé à tous les parents d'inscrire le nom de l'enfant sur ses vêtements et demandé à chaque élève de vérifier, avant de quitter les vestiaires, qu'un autre vêtement que le leur n'a pas été emporté par mégarde.

Détermination des Niveaux / Spectacles / Bon Déroulement des Cours

Critères de répartition dans les cours

Chaque danseur sera placé dans une classe essentiellement en fonction de son niveau technique et artistique, et non uniquement selon son âge. Même si SDP fait son possible pour avoir des classes d'âge relativement homogènes, ce sont les aptitudes des élèves qui sont prépondérantes et ceci afin d'encourager au mieux leurs progrès. Un danseur doit être stimulé et encouragé, il ne doit pas être surmené.

Progression

Tous les nouveaux élèves de plus de 9 ans doivent passer une audition pour valider leur niveau. Ces auditions se dérouleront en septembre ou sur rendez-vous.

Les élèves ne montent pas d'un niveau tous les ans. Il est parfaitement naturel de passer plus d'un an entre les cycles I, II et III, peu importe la discipline. L'avancement d'un élève se fait toujours en fonction de ses propres intérêts et selon sa maturité. Si un enfant avance trop vite dans les niveaux, il n'aura pas le temps d'acquérir convenablement certaines bases. Un enfant qui serait dans un niveau trop élevé pour lui devrait fournir un surcroît d'efforts qui pourrait s'avérer nuisible, voire dangereux. Chaque danseur est placé selon des critères objectifs dans le niveau qui lui correspond le mieux, celui qui sera le plus favorable à sa progression.

Évaluation

Les progrès de chaque élève sont régulièrement suivis et évalués tout au long de l'année, et plus précisément à chaque printemps, pour déterminer le niveau que suivra le danseur à la rentrée suivante. Les élèves qui suivent la filière SYNOPSIS YOUTH BALLET seront évalués en fin d'année.

Les Semaines Portes Ouvertes

Les parents ne peuvent pas assister aux cours. En revanche, ils peuvent prendre note des dates des semaines Portes Ouvertes qui figureront sur les tableaux d'affichage ou sur notre site web <http://www.synopsis-danse.fr/>. Durant cette période, ils pourront venir assister aux cours. Sur autorisation du Professeur, les parents pourront éventuellement prendre des photos et filmer.

Les Spectacles

Les filières SYNOPSIS LOISIRS et SYNOPSIS YOUTH BALLET présentent en fin d'année un gala dans un théâtre Perpignanais. Ce spectacle n'est pas obligatoire. Pour ceux qui tiennent à y participer, tous les détails leur seront donnés au mois de mars. La filière SYNOPSIS YOUTH BALLET présente d'autres spectacles en cours d'année dont un gala de Noël. Ces spectacles sont obligatoires. Ils auront également la possibilité de participer à divers concours et galas de charités. Ceux-ci sont inscrits à leur calendrier.

COVID-19

La pandémie liée à la COVID-19 nous amène à suivre des règles sanitaires précises. Pour cela, nous invitons toute personne se présentant à SDP à prendre en compte les nouvelles mesures suivantes.

- ◆ Quels que soient vos horaires, l'accueil et le départ se feront exclusivement à l'entrée de l'école. Les parents ne peuvent pas stationner dans l'école afin de respecter le protocole sanitaire.
- ◆ Il est demandé aux élèves et leurs accompagnants de respecter les mesures barrières en vigueur édictées par le Gouvernement.
- ◆ Nous continuons à surveiller au sein de l'école tout signe ou symptôme de la Covid-19. Aucun enfant ne pourra être accepté à l'école présentant des problèmes de santé (fièvre au delà de 37.8, troubles digestifs, yeux irrités, toux, mal de gorge, nez qui coule, éternuements, grosse fatigue, courbatures, problèmes cutanés... etc ...). L'enfant ne pourrait revenir qu'après avis et certificat du médecin traitant.
- ◆ Les personnes ayant contracté la COVID-19 devront en informer la direction par certificat médical.
- ◆ Merci de fournir à votre enfant une gourde en inox marquée à son prénom, remplie d'eau, à reprendre et laver/désinfecter chaque soir.
- ◆ La pandémie, caractérisant un cas de force majeure, n'oblige pas la structure à rembourser les montants engagés. L'école met tout en oeuvre pour proposer un continuum dans l'apprentissage de la danse pour tous ses élèves. Toutes les informations nécessaires à la vie de SDP sont envoyées par mail aux parents, il est donc demandé de préciser une adresse mail valide sur le formulaire d'inscription, la non-réception d'informations n'étant pas une condition valable pour demander un remboursement. Les réseaux sociaux sont aussi un canal de diffusion d'informations. Nous vous invitons à les consulter régulièrement.

Acceptation des Règles et Procédures

L'acceptation de ce présent règlement intérieur se fait par le remplissage et la signature du formulaire d'inscription de l'élève. La signature vaut acceptation des règles et procédures édictées dans ce règlement.